

**F-Desvres: Contrato de delegación de servicio público de saneamiento**

**2012/S 120-199712**

**Département de publication: 62**

**Convention de délégation de service public**

**Annonce No 12-118438**

**Départements de rappel: 59**

**Section I: Autorité délégante et adresse**

**I.1) Nom et adresse:**

Ville de Desvres, place Léon Blum, BP 77, à l'attention de M. Gérard Pecron, Maire, 62240 Desvres, FRANCE. Tél. 03-21-91-67-61. E-mail: mairie@ville-desvres.fr. Télécopieur 03-21-83-28-65. Contact: M. Mazurier DGS.

Adresse générale de l'autorité délégante: <http://www.ville-desvres.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <http://www.ville-desvres.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.2) Nature de l'autorité délégante:** Commune.

**Section II: Objet de la délégation de service public**

**II.1) Intitulé de la délégation de service public:** Contrat de délégation du service public de l'assainissement.

**II.2) Texte en application duquel la convention est conclue:** Contrat de délégation du service public de l'assainissement attribué conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

**II.3) Objet de la délégation:** La gestion déléguée porte sur l'exploitation des ouvrages et des installations du service, la facturation et la gestion des relations avec les usagers.

Domaine de la délégation: assainissement.

Durée de la délégation: 12 ans.

Autres précisions:

---

la convention prendra effet le 1.1.2013.

Lieu principal d'exécution de la délégation: périmètre de la commune de Desvres, 62240 Desvres.  
Code NUTS: FR302.

**II.4)Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention:** Le contrat de délégation du service public de l'assainissement aura une durée de 12 années à compter du 1.1.2013. Le périmètre délégué comprend les ouvrages communaux sur l'ensemble du territoire communal, y compris la gestion des relations avec les usagers: abonnement, facturation, recouvrement, incidents, communication et ensemble des prestations concourant à l'exploitation du service. Étant précisé que les contrôles de l'assainissement non collectif sont inclus au présent marché. En contrepartie des charges qui incomberont au délégataire en exécution du contrat de délégation, il percevra une rémunération:

- pour l'assainissement collectif:

- auprès de tous les usagers du service une part fixe qui constitue l'abonnement;
- auprès de tous les usagers du service une part proportionnelle au volume d'eau consommé;
- auprès de la collectivité, une rémunération forfaitaire semestrielle relative à l'entretien des bouches d'égouts,

- pour l'assainissement non collectif, auprès des usagers une rémunération relative aux contrôles réalisés.

Le délégataire sera tenu de percevoir gratuitement pour le compte de la collectivité auprès des abonnés la part revenant à celle-ci et s'ajoutant à la part du délégataire. Les tarifs sont indexés par application d'une formule d'actualisation. L'assiette (données 2011) est: 2 232 abonnés assainissement collectif pour une assiette totale de la redevance égale à 182 161 m<sup>3</sup>, 86 abonnés relevant de l'assainissement non collectif.

Le patrimoine du service de l'assainissement collectif est constitué de:

- 1 installation de dépollution,
- 41 km de réseaux,
- 5 postes de relèvement/refoulement.

Les variantes/options seront autorisées, selon les modalités définies au règlement de consultation transmis aux candidats admis à présenter une offre.

**II.5)Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):** 90480000.

### **Section III: Conditions de participation**

**III.1)Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:** Les candidats devront établir un dossier de candidature complet établissant leurs garanties professionnelles et financières et leur aptitude à exploiter un système de l'assainissement en assurant la continuité du service public et l'égalité des usagers.

Le dossier de candidature sera rédigé en langue française.

Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupements d'entreprises.

**III.2)Capacité économique et financière:** Renseignements et formalités nécessaires pour savoir si ces exigences sont satisfaites:

1. Lettre de candidature permettant l'identification du candidat.
2. Identification et justificatif d'habilitation de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager le candidat.
3. Jugement de redressement ou de liquidation judiciaire s'il y a lieu.
4. Extrait K bis (ou numéro d'enregistrement ainsi que pays et ville d'enregistrement pour les candidats non établis en France), ou récépissé de dépôt de déclaration au centre de formalités des entreprises (ou organisme compétent si le candidat n'est pas établi en France) pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins de 1 an, ou motif de non-inscription et dans ce dernier cas, s'il y a lieu, référence de l'agrément donné par l'autorité compétente.

---

5. Photocopie des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus délivré par le trésorier payeur général (article 8 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997) ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

6. Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8252-1, L. 8252-2, L. 8255-1, L. 8254-1, L. 8254-2, L. 8254-3, L. 8254-4, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8233-1, L. 8242-1, D. 8233-1, R. 8242-1, L. 8271-2, L. 8271-15 et L. 8271-16 du Code du travail.

**III.3) Capacité technique et professionnelle:** 7. Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il satisfait aux dispositions des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-3, L. 5212-4, L. 5212-5, L. 5212-9, L. 5212-10, L. 5212-11, L. 5213-39 et L. 5214-1 du Code du travail relatifs à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés.

8. Références au cours des 3 dernières années pour des activités analogues à celle objet de la présente consultation ou tous autres justificatifs permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter le marché envisagé (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans). Les candidats sont invités à présenter plusieurs de leurs références de manière détaillée.

9. Descriptif de l'entreprise et des moyens humains et techniques et des compétences du candidat.

10. Chiffre d'affaires concernant l'ensemble de l'activité du candidat ainsi que le domaine d'activité objet de la délégation sur les 3 dernières années, sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans (dans ce cas, produire un justificatif attestant de la création récente de l'entreprise).

#### **Section IV: Procédure**

IV.1)**Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité:** 2012 62 268 00009.

IV.2)**Modalités de présentation des candidatures:** Les dossiers de candidature seront envoyés sous pli recommandé avec avis de réception postal, ou déposés contre récépissé dûment daté (heures d'ouverture de la mairie: du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:30) à l'adresse suivante: M. le Maire, Ville de Desvres, place Léon Blum, 62240 Desvres. L'enveloppe extérieure portera la mention "Ville de Desvres - délégation du service public de l'assainissement, candidatures - Nom du candidat - N'ouvrir qu'en commission". Les dossiers qui seraient remis dans un autre lieu, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées: Mairie de Desvres, place Léon Blum, BP 77, 62240 Desvres. E-mail: [www.mairie@ville-desvres.fr](mailto:www.mairie@ville-desvres.fr) Tél. 03-21-91-67-61. Télécopieur 03-21-83-28-65. URL: <http://www.ville-desvres.fr>

IV.3)**Condition de délai:** Date limite de réception des candidatures: 25.7.2012 (12:00).

IV.4)**Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures:** Français.

#### **Section V: Renseignements complémentaires**

V.2)**Autres informations:** Critères d'attribution: les candidats admis à présenter une offre, sélectionnés après examen de leurs références, leurs garanties professionnelles et financières, leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que le respect de

---

l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés conformément aux articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du Code du travail, recevront un dossier de consultation, envoyé aux frais de la collectivité. Les critères d'attribution de la délégation seront précisés dans le règlement de consultation remis aux candidats admis à présenter une offre.

### **V.3) Procédures de recours**

**V.3.1) Instance chargée des procédures de recours:** Tribunal administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Gielée, 59800 Lille, FRANCE. Tél. 03-20-63-13-00. Télécopieur 03-20-63-13-47.

**V.3.2) Introduction des recours:** Précisions concernant les délais de recours: les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues à l'article L. 551-1 du Code de justice administrative. Les actes du pouvoir adjudicateur en lien avec la présente délégation peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les 2 mois à compter de leur notification ou de leur publication dans les conditions prévues par l'article R. 421-1 du Code de justice administrative. Le cas échéant ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Après sa conclusion, le contrat pourra faire l'objet d'un recours contractuel (articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative). Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: Greffe du Tribunal administratif de Lille (adresse ci-dessus).

**V.4) Date d'envoi du présent avis:** 14.6.2012.